



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 15749

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les énormes écarts qu'il y a entre les différents revenus agricoles. Dans ce contexte, l'augmentation de 4 % du revenu moyen en 2012 n'est qu'une bonne nouvelle apparente. L'écart de revenus est ainsi de 1 à 5 entre les producteurs de viande bovine et les cultivateurs. La moyenne des revenus annuels des ouvriers est de 80 000 €, ceux des céréaliers a augmenté en 2012 de 46 %, atteignant 72 000 €. Mais les revenus des éleveurs de chèvres et de moutons diminuent de 20 % pour n'atteindre en moyenne que 15 400 €. Les vignerons voient leurs revenus diminuer de 50 %, notamment en raison d'une mauvaise récolte. L'ensemble de la profession accuse la modification de la politique agricole commune et la disparition de la préférence communautaire d'être les premiers responsables de ces écarts de revenus. Il lui demande de s'engager à rétablir la préférence communautaire agricole qui est un des fondements de l'intégration européenne.

Texte de la réponse

La préférence communautaire est un principe politique fondateur de la Communauté européenne, et plus particulièrement de la politique agricole commune. Ce principe politique fondamental demeure une préoccupation centrale dans les négociations commerciales internationales que mène l'Union européenne. Ainsi, à l'exception du système des préférences généralisées réservé aux pays en développement qui en ont le plus besoin, les droits de douane agricoles ne sont révisés que sous condition de réciprocité, tout en maintenant des contingents pour les secteurs les plus sensibles ou des mécanismes spécifiques, tels que le système de prix d'entrée pour le secteur des fruits et légumes. Cette attention particulière portée au secteur agricole permet de faire de la préférence communautaire, aujourd'hui encore, une réalité d'un point de vue économique : dans l'ensemble des échanges commerciaux internationaux, les flux du commerce agricole strictement internes à l'Union européenne représentent toujours une part prédominante. Conscient des disparités observées entre les filières, le ministre en charge de l'agriculture a présenté un plan de relance exceptionnel pour l'élevage lors du conseil des ministres du 6 mars 2013, qui prévoit de : - renforcer les mesures d'encadrement des relations commerciales et contractuelles ; - réorienter la politique agricole commune au profit de l'élevage ; - concilier la performance économique des activités agricoles avec le respect des exigences environnementales fixées dans la réglementation communautaire ; - développer la production d'énergies renouvelables pour créer des synergies avec les activités d'élevage ; - soutenir les éleveurs dont la situation financière est fragile.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15749

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 690

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4938